

## **BOUGIE ROSES DU JARDIN**

Version: 1  
Date de version: 19/07/2022  
Langue: FR

### **1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

#### **1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT**

Nom du produit : Bougie roses du jardin 7%

#### **1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES**

Utilisations identifiées : Bougie parfumée, galet et médaillon parfumé à destination du grand public.  
Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

#### **1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Fournisseur : Nom : NOOS création  
Rue : 3 rue Louis Fort  
Code postal/Ville : 69100 VILLEURBANNE  
Pays : France  
Téléphone : 0606705315  
Email : noos.creation@gmail.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence  
France : + 33 (0)1 45 42 59 59.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

H412 Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### 2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

#### Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

#### Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

#### Mises en garde - Prévention

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient 3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one, (R)-p-mentha-1,8-diene, citronellol, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthyl)éthan-1-one, α-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde, linalool. Peut produire une réaction allergique.

#### Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

### 2.3 AUTRES DANGERS

Pas de données disponibles

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. MÉLANGES

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
<b>1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one</b>			
n°CAS : 54464-57-2	C ≤ 0,35%		H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
N°CE : 259-174-3			
N°IDX			
<b>(R)-p-mentha-1,8-diene [1]</b>			
n°CAS : 5989-27-5	C ≤ 0,1484%		H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
N°CE : 227-813-5			
N°IDX : 601-029-00-7			
<b>citronellol</b>			
N°CAS : 106-22-9	C ≤ 0,1463%		H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux
N°EC : 203-375-0			
N°IDX			
<b>α-methyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde</b>			
n°CAS : 1205-17-0	C ≤ 0.14%		H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
N°CE : 214-881-6			
N°IDX :			
<b>linalool</b>			
n°CAS : 78-70-6	C ≤ 0,1232 %		H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux
N°CE : 201-134-4			
N°IDX : 603-235-00-2			
<b>3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one</b>			
n°CAS : 127-51-5	C ≤ 0.07%		H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
N°CE : 204-846-3			
N°IDX			
<b>2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-2-buten-1-ol</b>			
n°CAS : 28219-61-6	C ≤ 0.035%		H319 Provoque une sévère irritation des yeux H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
N°CE : 248-908-8			
N°IDX			

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

## 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

**Conseils généraux :**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

**En cas d'inhalation :**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

**Après un contact cutané**, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever les vêtements contaminés.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

**En cas d'ingestion :**

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

**Protection des sauveteurs :**

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !

### 4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

### 4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Traitement symptomatique.

## 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés :**

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Sable.

**Moyens d'extinction inappropriés :**

Jet d'eau.

### 5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### 5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

### 5.4 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés.

Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

## 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Couvrir les canalisations.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

### 6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

### 6.5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pas de données disponibles

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

**Mesures de protection :**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Toute poussière doit être évacuée directement au point d'origine.

Éviter de respirer les poussières.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :**

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

### 7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger contre les fortes chaleurs

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

**Précautions pour le stockage en commun :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

**Informations complémentaires sur les conditions de stockage :**

Stocker à température ambiante et à l'écart de toute source de chaleur.

### 7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

**Limites d'exposition professionnelle :** Pas de données disponibles

**Valeurs limites biologiques :** Pas de données disponibles

**Limites d'exposition en utilisation prévue :** Pas de données disponibles

**Remarque :** Pas de données disponibles

### 8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Mesures d'ordre technique appropriées :

## 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Substance	Valeur	Unité	Type
(R)-p-mentha-1,8-diene CAS : 5989-27-5 (CH)	20	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
(R)-p-mentha-1,8-diene CAS : 5989-27-5 (CH)	110	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (8 heures)
(R)-p-mentha-1,8-diene CAS : 5989-27-5 (CH)	20	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
(R)-p-mentha-1,8-diene CAS : 5989-27-5 (CH)	110	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (8 heures)
(R)-p-mentha-1,8-diene CAS : 5989-27-5 (CH)	20	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
(R)-p-mentha-1,8-diene CAS : 5989-27-5 (CH)	110	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (8 heures)
(R)-p-mentha-1,8-diene CAS : 5989-27-5 (CH)	40	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
(R)-p-mentha-1,8-diene CAS : 5989-27-5 (CH)	220	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (8 heures)
(R)-p-mentha-1,8-diene CAS : 5989-27-5 (CH)	40	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
(R)-p-mentha-1,8-diene CAS : 5989-27-5 (CH)	220	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (8 heures)
(R)-p-mentha-1,8-diene CAS : 5989-27-5 (CH)	40	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
(R)-p-mentha-1,8-diene CAS : 5989-27-5 (CH)	220	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (8 heures)

**Valeurs limites biologiques :**

Pas de données disponibles

**Limites d'exposition en utilisation prévue :**

Pas de données disponibles

### 8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

**Mesures d'ordre technique appropriées :**

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

**Équipement de protection individuelle : Pas de données disponibles**

<b>Protection des yeux et du visage :</b>	<b>Protection oculaire appropriée :</b> Aucune donnée disponible.
<b>Protection de la peau :</b>	<b>Protection des mains :</b> Type de gants appropriés : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
	<b>Protection du corps :</b> Vêtement de protection approprié : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
<b>Protection respiratoire</b>	<b>Protection respiratoire nécessaire :</b> Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

**Contrôles liés à la protection de l'environnement :**

Pas de données disponibles

**Contrôle de l'exposition des consommateurs :**

Pas de données disponibles

**8.3 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pas de données disponibles

**9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES**

Etat physique :	Solide
Couleur :	Non Déterminé(e)
Odeur :	Orangée - Miellée - Florale
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	>99°C
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	Pas de données disponibles
Solubilité(s) :	Pas de données disponibles
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants :	Pas de données disponibles
Log Kow :	Pas de données disponibles

**9.2 AUTRES INFORMATIONS DE SÉCURITÉ**

Pas de données disponibles



## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 RÉACTIVITÉ

Aucune donnée disponible.

### 10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

### 10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

### 10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Aucune donnée disponible.

### 10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES

Aucune donnée disponible.

### 10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

### 10.7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pas de données disponibles

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 TOXICITÉ ORALE AIGUË

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

**Substances :**

Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

### 11.2 TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE CUTANÉE

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

**Substances :**

Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

### 11.3 TOXICITÉ AIGUË PAR INHALATION

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

**Substances :**

Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

#### 11.4 CORROSION/IRRITATION CUTANÉE

Le produit n'est pas classé. Irritant pour la peau.

Données sur le mélange :

Substances :

Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

#### 11.5 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION

Le produit n'est pas classé. Irritant pour les yeux.

Données sur le mélange :

Substances :

Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

#### 11.6 SENSIBILISATION DE LA PEAU

Le produit est classé Skin Sens. 1B selon le règlement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Données sur le mélange :

Substances :

Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

#### 11.7 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION RÉPÉTÉE)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Substances :

Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

#### 11.8 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION PONCTUELLE)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Substances :

Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

#### 11.9 CANCÉROGENICITÉ

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Substances :

Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

#### 11.10 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Substances :

Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

#### 11.11 MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Substances :

Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

#### 11.12 SENSIBILISATION DES VOIES RESPIRATOIRES

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Substances :

Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

#### 11.13 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pas de données disponibles

## 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 TOXICITÉ

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

### 12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

### 12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

### 12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

### 12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

Aucune donnée disponible.

### 12.6 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucune donnée disponible.

### 12.7 INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES SUPPLÉMENTAIRES

Pas de données disponibles

## 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

**Élimination des produits/emballages :**

**Codes déchet :**

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

**Options de traitement des déchets :**

**Élimination appropriée/Produit :**

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

**Élimination appropriée/Emballage :**

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

**Remarque :**

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

### 13.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pas de données disponibles

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 NUMÉRO ONU

Pas de données disponibles

### 14.2 NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES

Pas de données disponibles

### 14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT

Pas de données disponibles

### 14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

Pas de données disponibles

### 14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Pas de données disponibles

### 14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

Pas de données disponibles

### 14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU RECUEIL IBC

Pas de données disponibles

### 14.8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pas de données disponibles

## 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n °1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n °1272/2008.

**Législation européenne :**

**CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1)\_ATP 15 :**

Substance	CAS	EC
linalool	78-70-6	201-134-4
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5
3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	127-51-5	204-846-3
citronellol	106-22-9	203-375-0

**REACH : Annex XVII (Restrictions) :**

(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5
------------------------	-----------	-----------

### 15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur. Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

### 15.3 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pas de données disponibles

## 16 AUTRES INFORMATIONS

### 16.1 INDICATION DES CHANGEMENTS

Non applicable (première édition de la FDS).

### 16.2 LÉGENDE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

### 16.3 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES

Aucune donnée disponible.

### 16.4 CLASSIFICATION DES MÉLANGES ET MÉTHODE D'ÉVALUATION UTILISÉE SELON LE RÈGLEMENT (CE) N ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

### 16.5 PHRASES PERTINENTES R-, H- ET EUH (NUMÉRO ET TEXTE INTÉGRAL)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H361	Repr. 2	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	<b>Aquatic Chronic 1</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### 16.6 CONSEILS DE FORMATION

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 16.7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Date de création : 19/07/2022  
Date de version : 19/07/2022  
Date d'impression : 19/07/2022

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.